
Jean-Yves Mollier

2 décembre 1851. Le crime le plus médiatisé du siècle *

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Jean-Yves Mollier, « 2 décembre 1851. Le crime le plus médiatisé du siècle * », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 30 | 2005, mis en ligne le 19 février 2006, Consulté le 10 février 2012. URL : <http://rh19.revues.org/index1073.html> ; DOI : 10.4000/rh19.1073

Éditeur : Société d'histoire de la révolution de 1848
<http://rh19.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :
<http://rh19.revues.org/index1073.html>

Document généré automatiquement le 10 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Tous droits réservés

Jean-Yves Mollier

2 décembre 1851. Le crime le plus médiatisé du siècle *

- 1 Annoncé, prédit, raconté jusque dans le moindre détail avant même d’avoir été perpétré, le crime du 2 Décembre a donné lieu à bien des interprétations. Le refus obstiné d’entendre les Cassandre, les Girondins et les Jacobins de 1848 qui avaient dénoncé le forfait à venir plus de trois ans avant qu’il ne soit accompli, est, dans la tradition républicaine et socialiste, le signe de la naïveté des responsables politiques du temps. Ils avaient été sourds devant l’imminence du danger, aveugles face aux préparatifs de coup d’État et s’étaient refusés à prendre les dispositions qui s’imposaient en décrétant d’arrestation un simple suspect. Le souvenir de la Terreur paralysait les plus vigilants et le respect du Droit, un des fondements de la métaphysique du siècle, interdisait de prendre des mesures comparables à la loi votée le 22 juin 1886 qui bannira du territoire de la République les chefs des familles ayant régné sur la France. C’est d’ailleurs en se souvenant de l’assassinat du régime et en réaction préventive contre les menaces d’attentats susceptibles d’être accomplis par les prétendants que cette mesure fut adoptée à cette époque. Le spectre des deux Napoléon, celui du 18 Brumaire, l’Oncle, et celui du 2 Décembre, le neveu, était venu réveiller la crainte inspirée par leur progéniture et celle des Orléans pour emporter la conviction des moins révolutionnaires parmi les parlementaires de 1886 ¹.
- 2 Certitude dès le début de l’été 1848 pour un Ferdinand Gambon ², un Noël Parfait ³ ou un Pierre-Jules Hetzel ⁴, alors plus connu que ces deux obscurs représentants du peuple ⁵, le crime du 2 Décembre comme l’immortalisera Victor Hugo demeure paradoxal en ce sens qu’il fut révélé et stigmatisé avant même, peut-être, d’avoir vraiment été conçu. S’il est en effet évident que Louis-Napoléon Bonaparte, élu le 10 décembre 1848 premier président de la République de l’histoire de France, prit sa décision d’action au lendemain du rejet de la proposition des questeurs, le 17 novembre 1851 ⁶, il est malaisé de décréter, a posteriori, quand et dans quelles circonstances précises il élaborait le plan qui devait le conduire à violer la constitution, à faire interner les élus de la nation et à lancer ses troupes à l’assaut des rares barricades élevées dans Paris. Pour les thuriféraires de l’empereur, tous ceux qui plaident pour réhabiliter la personne de Napoléon-le-Petit – ils sont légion depuis la publication des premiers travaux de Louis Girard en 1952 ⁷ – l’homme était doté d’un cerveau si puissant qu’il avait nécessairement pris la mesure des événements qui parcouraient la France dès le début de la révolution de Février. Pour d’autres, et nous sommes de ceux-là, s’il est sans doute admissible que le futur Napoléon III ait eu depuis longtemps le pressentiment de son destin, c’est avec beaucoup de pragmatisme qu’il attendit son heure. Rien n’interdit même de penser qu’à force de publier le récit de l’assassinat imminent, certains aient fini par suggérer au personnage une partie de son plan ultérieur.
- 3 À moins d’admettre avec Marx que les Quarante-Huitards étaient totalement tétanisés par leurs souvenirs de la Grande révolution ⁸ et qu’ils ne pouvaient donc assister qu’impuissants aux préparatifs du crime, il faut bien reconnaître que celui-ci demeure relativement opaque aujourd’hui où ont disparu les évidences téléologiques d’autrefois. Alors que les études se sont multipliées ⁹, que la correspondance et les papiers de Napoléon III sont désormais accessibles ¹⁰, il convient d’avouer que le paradoxe du coup d’État du 2 Décembre consiste justement dans le fait que sa dénonciation trop hâtive l’a privée de l’essentiel de son pouvoir de mobilisation quand le danger s’est fait pressant et même que celle-ci a fini par se retourner contre les oracles et à servir l’objet de leurs anathèmes. Ainsi la connaissance du passé, la projection dans le présent et dans l’avenir à court terme des angoisses des républicains les plus sourcilieux, les plus instruits du cours et des détours de la Grande Révolution, ont-elles abouti à l’effet inverse de celui qui était ardemment désiré. Ayant eu raison trop tôt, ayant compris avant le plus grand nombre que la logique politique conduirait à une répétition du 18 Brumaire, les Montagnards de 1851 se retrouvèrent incapables de convaincre leurs concitoyens

de l'imminence de la forfaiture à l'heure où elle se préparait réellement et de l'urgence de la levée en masse si l'on voulait barrer la route au dictateur.

4

Un prétendant grotesque

5

Le prince Louis-Napoléon Bonaparte qui est élu aux élections complémentaires du 4 juin 1848, en même temps que Victor Hugo, aurait pu siéger à l'Assemblée nationale s'il n'avait finalement décidé de démissionner. Lors de la discussion sur la validation des résultats, Lamartine et Ledru-Rollin furent pratiquement les seuls à demander l'annulation, au nom du respect de la loi de 1832 interdisant le retour des membres des anciennes familles royales et impériales¹¹, mais ils furent incapables de faire partager les appréhensions du gouvernement à leurs collègues tant le personnage incriminé leur paraissait falot. À ce jour en effet, on discutait davantage de sa filiation supposée que de son machiavélisme politique. Moqué comme fils putatif de l'amiral Verhuell plutôt que du roi Louis, le « bâtard »¹² faisait en général figure de raté ou de déclassé de la vie politique. Pour ce qu'en connaissait l'opinion un peu avertie, celle des lecteurs de journaux et des participants actifs à la révolution de Février et à la campagne de la Constituante, quelques centaines de milliers de personnes au maximum, l'homme était plutôt hollandais, suisse ou italien que français et il vivait en Grande-Bretagne comme un simple « constable » depuis son évasion du fort de Ham¹³. Ancien carbonaro et deux fois arrêté comme conspirateur sous Louis-Philippe, il portait bien le masque du traître de la comédie, du fourbe et du complotier d'opéra, ce qui donnait d'ailleurs chair à la thèse de l'hypocrisie ou du double jeu par rapport aux institutions, comme la prestation solennelle du serment, devant l'Assemblée constituante au complet, le 20 décembre, le rappela avec force.

6

La validation de l'élection avait obligé la représentation nationale à lever le décret de proscription qui interdisait le retour de Louis-Napoléon sur le continent. Ce fut la première occasion de vérifier si les républicains se montreraient généreux, au nom du Droit, ou si, au contraire, au nom de la mémoire de la Révolution Française et de son agonie tragique, le 18 Brumaire, on éviterait d'accorder l'asile à un prétendant qui, par deux fois, avait manifesté son intention de rétablir l'empire. Compte tenu de la prégnance du souvenir révolutionnaire, réactivé par la publication des *Girondins* de Lamartine en 1847 mais tout autant entretenu par de multiples publications dont l'*Histoire de la Révolution Française* d'Adolphe Thiers des années 1824-1827 ou, plus récents, les cours de Michelet au Collège de France et sa grande *Histoire de la Révolution Française* qui paraît en 1847-1848, en même temps que celle de Louis Blanc¹⁴, tout le monde savait que la Première République était tombée sous les coups du général Bonaparte. Pour autant, son image n'était pas celle d'un dictateur, loin de là, et, après son décès à Sainte-Hélène en 1821, le petit caporal était revenu en force chasser la légende noire de l'ogre dévoreur de jeunes conscrits¹⁵. Si rien ne garantit que le neveu ait eu conscience de ce renversement des représentations en une vingtaine d'années, il avait autour de lui des hommes qui devinaient la popularité spontanée du nom de « Poléon » et ils sauront l'exploiter pour que leur champion l'instrumentalise en l'orientant vers le but ultérieurement défini.

7

La naissance d'un parti bonapartiste

8

La quadruple élection de Louis-Napoléon, dans la Seine, l'Yonne et la Charente-Inférieure le 4 juin 1848 puis en Corse, le 18 juin, commença à faire redouter aux républicains qu'un scénario de prise du pouvoir par la force n'ait été préparé du côté des proches de l'exilé¹⁶. Telle fut la thèse longtemps admise à gauche et Ferdinand Gambon rédigeant ses *Mémoires* en 1862 en était intimement persuadé, comme le socialiste Georges Renard quarante ans plus tard. Chargé par Jean Jaurès de remplacer Millerand, défaillant, pour rédiger le tome IX de l'*Histoire socialiste (1789-1900)* intitulé *La République de 1848 (1848-1852)*, il dénoncera en termes vifs les agissements du « parti bonapartiste » (sans guillemets)¹⁷ pendant les événements de Juin. S'appuyant sur le témoignage du colonel Charras rapporté plus tard par Louis Blanc, Georges Renard citait cette lettre de Louis-Napoléon Bonaparte adressée au général Rapotel, datée de Londres le 22 juin 1848 et qui disait : « Général, je connais

vos sentiments pour ma famille. Si les événements qui se préparent tournent dans un sens qui lui soit favorable, vous êtes Ministre de la Guerre »¹⁸. D'autres affirmations étaient également répandues à propos de l'or déversé sans compter par le personnage, les journaux *L'Organisation du Travail* et *Le Petit-fils du Père Duchêne* qui soutenaient sa stratégie d'excitation à « la haine des classes »¹⁹ ainsi que le nombre important d'insurgés arrêtés qui se déclaraient partisans de Louis Bonaparte. Dans la mesure où il n'y eut pas de véritables procès des combattants de Juin, aucune preuve judiciaire indiscutable ne peut être alléguée pour étayer ces accusations mais, dorénavant, l'idée était dans l'air et certains secteurs de l'opinion républicaine vont propager cette explication des Journées de Juin pour essayer d'enrayer le danger ou de dégager leur propre responsabilité.

9 La naissance du *Spectateur républicain*, le 29 juillet 1848, lancé par Noël Parfait, Émile Jourdan et Émile de la Bédollière, semble avoir répondu à cette stratégie et *La Presse* du 30 août, plutôt favorable au condottiere, accusera son confrère d'être un organe semi-officiel, subventionné par le gouvernement, ce qui hâtera sa disparition début septembre²⁰. Rédigé par des hommes proches du *National*, d'abord favorables à Lamartine et Marrast puis au général Cavaignac, ce quotidien attaqua vivement Louis-Napoléon Bonaparte, préparant ainsi la campagne encore plus incisive que mènera la *Revue comique à l'usage des gens sérieux* qui lui succéda en novembre²¹. Cette fois-ci, en traitant la politique avec la distance qu'autorise l'humour, les rédacteurs accuseront nommément le neveu de vouloir répéter l'attentat perpétré par l'Oncle²². Dans *Le Glaneur d'Eure-et-Loir* où Noël Parfait écrivait également, il était plus démonstratif encore quand il révélait aux Beaucerons qui le lisaient que l'introduction de la présidence de la République dans la Constitution risquait de faire le jeu du prétendant bonapartiste et faisait courir à la France le danger de voir prochainement se produire « une parodie du 18 Brumaire et de l'Empire »²³. On était en effet entré, depuis plusieurs semaines, dans la discussion législative du projet de constitution dont la Deuxième République devait se doter et le débat avait ressurgi avec force dès le mois de septembre.

10 Réélu les 17 et 18 septembre 1848 dans cinq départements, les quatre qui avaient voté pour lui en juin et la Moselle, battu de peu dans l'Orne et le Nord, Louis-Napoléon Bonaparte avait cette fois décidé d'occuper son fauteuil de représentant du peuple²⁴ et de fédérer autour de lui les énergies qui se déclaraient prêtes à l'appuyer. Selon Ferdinand Gambon, alors tout jeune élu de la Nièvre et bouillant Jacobin, ils n'étaient d'ailleurs pas très nombreux, la famille Bonaparte étant de loin la plus active²⁵. Même Morny, le demi-frère, était encore favorable à la candidature de Cavaignac et ce n'est qu'à l'arrivée de Louis-Napoléon à Paris, en septembre, qu'il commencera à s'intéresser aux agissements d'un prétendant qu'il ne ralliera qu'en 1849²⁶. C'est en effet à l'approche du vote de la Constitution dans son ensemble que les choses vraiment sérieuses avaient commencé, Jules Grévy, Félix Pyat, l'alter ego de Ferdinand Gambon, et Médéric Leblond s'étant mués en véritables Cassandre pour faire entendre raison aux républicains de la veille. Ils n'avaient plus aucune illusion sur les républicains « du lendemain » comme l'on disait alors mais ils espéraient au moins convaincre les premiers qu'il ne fallait en aucun cas accepter que le modèle américain ne vînt pervertir l'austère morale républicaine à la française. Curieusement, Lamartine, qui, en juin, on l'a vu, avait voté contre la ratification de l'élection de Louis Bonaparte, ne voyait plus de danger en octobre mais il est vrai qu'à cette date, il était persuadé que le peuple le remercierait de son dévouement en l'envoyant habiter à l'Élysée. À l'Assemblée, tentant une nouvelle fois de ridiculiser le neveu, il présenta celui-ci comme un vulgaire épouvantail, s'écriant dans un beau mouvement d'éloquence : « Pour exécuter un dix-huit brumaire, il faut Marengo devant et la Terreur derrière »²⁷, ce qui eut, semble-t-il, pour effet de rassurer les indécis.

11 Préparée très minutieusement par une commission présidée par Cormenin – Timon – dans laquelle siégeaient, entre autres, Tocqueville, Lamennais, Barrot, Dufaure, Dupin, Considérant²⁸, la Constitution fut discutée après que le projet eut été présenté à l'Assemblée par Marrast le 30 août. C'est alors, en septembre et surtout en octobre, que les accusations les plus graves se multiplièrent et l'on comprend pourquoi la presse antibonapartiste se déchaîna en cette période. La question du mode de désignation de l'exécutif focalisait l'attention dans

la mesure où les adversaires d'une présidence de la République étaient minoritaires. Deux ou trois possibilités d'écarter le rejeton des Bonaparte demeuraient cependant : faire élire le pensionnaire de l'Élysée par l'Assemblée elle-même ou par des sortes de grands électeurs ou, carrément, adopter une mesure législative anticipant sur la loi de 1886 en s'inspirant des dispositions arrêtées en 1816 et 1832. Antony Thouret, sympathique Jacobin connu pour avoir, avec *La Fille du prolétaire*, donné à l'insurrection lyonnaise de 1834 sa version épique²⁹, monta à la tribune le 9 octobre pour défendre un amendement qui interdirait aux descendants des familles royales et impériales d'être candidats à ce suffrage. C'est alors que Louis-Napoléon décida d'intervenir en personne dans les débats et il le fit en se présentant d'une manière qui fut jugée plutôt dérisoire, mais en désavouant « le nom de prétendant qu'on lui jette à la tête »³⁰. Rassuré ou mystifié par cette déclaration de loyauté, persuadé lui aussi que ce personnage était incapable d'organiser un attentat contre la République, faute de moyens intellectuels et de charisme, Thouret retira son amendement dans un geste très symbolique de cette fraternité quarante-huitarde qui unissait encore, sinon tous les Français, du moins encore de nombreux représentants du peuple.

- 12 À l'issue des délibérations, quand vint l'instant de voter cette constitution dont l'article 110 confie la garde et le dépôt au patriotisme de tous les Français³¹, justifiant par avance toutes les insurrections populaires de décembre 1851, seuls 30 parlementaires, parmi lesquels Joigneaux, Gambon, Greppo, Pelletier et Félix Pyat, tous démoc-socs et cités à ce titre par Georges Renard en 1905³², la rejetèrent. Les 739 autres élus présents ratifièrent, ce 4 novembre 1848, le texte présenté, avec son préambule et ses 111 articles – si on ne tient pas compte des dispositions transitoires – dont le dernier, consacré à la révision, aurait dû être un précieux rempart contre tous les attentats imaginables. L'article 45, interdisant la réélection du président sortant, avait été adopté en souvenir du Consulat et il était censé protéger à lui seul contre ce risque, ce qui devait se révéler illusoire en 1851. D'autres dispositions, le serment solennel, la Haute Cour de Justice, l'interdiction de choisir le vice-président dans la parentèle de l' élu, étaient également destinées à élever de solides barrières entre la constitution et d'éventuels malfaiteurs mais, globalement, les oiseaux de mauvais augure qui avaient prédit un avenir sombre n'avaient pas été pris au sérieux. Louis Bonaparte, disait-on, n'était pas Jules César, ni la Seine le Rubicon, et chacun se croyait assez fort, au centre et à droite de l'échiquier politique, voire à gauche, pour éviter le déclenchement d'un scénario catastrophe, l'article 68 stipulant même quelques dispositifs de précaution contre un éventuel coup d'État³³.

L'élection présidentielle et l'ombre de Brumaire

- 13 Fixée au 10 décembre, l'élection au fauteuil suprême avait été ratifiée par les parlementaires le 26 octobre³⁴, ce qui amena les candidats à se dévoiler, Louis-Napoléon montant alors à la tribune pour déclarer définitivement ses intentions. C'est pendant la seconde lecture de la Constitution, le 31 octobre, que l'extrême gauche, se saisissant de ce motif officiel, appela les représentants du peuple à la vigilance ou au sursaut démocratique. Thouret déposa de nouveau son amendement excluant de la course à la présidence tout membre d'une famille ayant régné sur la France – et pas seulement les chefs des maisons royales comme en 1886. Dans un mouvement d'éloquence destiné à réveiller les consciences, il se dressa et adjura ses collègues en des termes prémonitoires : « Faisons que l'histoire ne dise pas de nous : ils avaient en mains une Constitution et une République, et ils n'ont pas su se servir de l'une pour sauver l'autre »³⁵. Ce jour-là, 150 élus du peuple se dressèrent dans un beau sursaut pour barrer la route au prétendant mais, on l'a vu, le 4 novembre, ils ne furent plus que 30 à rejeter en bloc la constitution de la Deuxième République, Cavaignac lui-même s'étant porté garant, le 31, de l'honnêteté de son adversaire³⁶! Toutefois, l'importance numérique des partisans de l'amendement Thouret montre que l'opposition au candidat du parti de l'Ordre, perçu comme apprenti dictateur, commençait à s'organiser.
- 14 À l'Assemblée Etienne Arago, représentant des Pyrénées-Orientales, eut en ces heures l'occasion de s'en expliquer avec Louis-Napoléon lui-même. Alors que celui-ci se dirigeait ostensiblement vers lui parce qu'il le voyait converser avec son cousin Jérôme Napoléon, Arago lui expliqua pourquoi il ne pouvait tolérer le principe même de sa candidature à l'Élysée.

Adoucissant sa critique afin d'épargner sa personne, il lui confia : « Si nous vous repoussons, c'est que, voulussiez-vous rester dans le giron républicain, vous seriez forcé, par tout ce qui fait cohue derrière vous, de marcher vers une monarchie, car ce qui vous jette en avant, c'est l'ignorance des campagnes, l'erreur qui est une ignorance renforcée, et le fétichisme impérial »³⁷. Tout est dit dans cette analyse à chaud du phénomène bonapartiste : la force des représentations, de la légende napoléonienne et du mythe du petit caporal acharné à renforcer la grandeur nationale – ici le « fétichisme impérial » – l'attrance des paysans pour le neveu et l'impossibilité de lutter contre son destin. Précurseur des études en termes de cultures politiques du xx^e siècle, ce dialogue rapporté après coup par le frère d'Etienne Arago corrobore ce qui était répété par les cercles républicains, à savoir la nécessaire dérive factieuse du futur président Louis-Napoléon Bonaparte. Sans le développer de cette façon, les Quarante-Huitards avaient conscience que, dans la famille bonapartiste, le coup de force était intimement mêlé à l'appel au peuple et que la démagogie, le populisme du rédacteur de *L'extinction du paupérisme* n'avaient qu'une seule fonction : masquer le but ultime, le crime qui supprimerait la République et lui substituerait l'Empire.

15 Dès sa mise en vente, début novembre 1848, la *Revue comique à l'usage des gens sérieux* de Hetzel-Parfait et consorts publiait ce dialogue imaginaire entre l'Oncle et le neveu :

« - Savez-vous, mon neveu, pourquoi je suis ici ? déclare l'ombre.

– Non, Sire, répond le maître du palais.

– Pour vous empêcher de faire une sottise, et de commettre un sacrilège. Écoutez-moi bien. Vous réclamez mon héritage ; mon héritage n'est à personne, pas même à cet enfant que voilà [...]. La seule ambition qui convienne aux enfants des grands hommes est de se faire oublier.

L'homme assis devant la cheminée se réveille, il jette des regards effarés autour de lui [...]. Puis se rassurant peu à peu, il murmure avec un sourire : Ce n'était qu'un cauchemar, je serai Empereur »³⁸.

16 Ainsi, pendant toute le temps de cette première campagne présidentielle de l'histoire qui dura un mois et demi – du 26 octobre au 10 décembre si l'on veut – il se trouva, en Eure-et-Loir comme dans les Pyrénées-Orientales, à Paris comme à Cosne-sur-Loire, à Lyon ou à Marseille des hommes qui annoncèrent l'avenir avec l'angoisse de voir se réaliser leurs prédictions. L'association de soutien à Ledru-Rollin, la Solidarité républicaine, ne fut pas sans grandeur ni une certaine efficacité, mais, contre la popularité partout attestée du nom de « Poléon », il était difficile de rivaliser. Certes il ne s'agit nullement de réduire les raisons de la victoire de Louis Bonaparte – 74,2 % des voix – à la force des représentations et aux pesanteurs du passé. Pour le département des Pyrénées-Orientales qui ne donna que 47,61 % des suffrages exprimés au candidat³⁹, Peter McPhee a bien montré que d'autres raisons poussèrent l'électorat à choisir le neveu – le rejet des 45 centimes, le soutien en partie contre-nature des légitimistes et des orléanistes, la virginité de Louis Bonaparte dans la répression des journées de Juin 1848 notamment⁴⁰ – et que, selon les régions et les classes sociales, les motivations changeaient. Ce qui importe cependant ici, c'est de constater qu'effectivement, à la veille de la prestation solennelle du serment, le 20 décembre, une partie non négligeable du camp républicain avait alerté les Français sur les risques encourus et que, de ce point de vue au moins, ces hommes utilisaient intelligemment les leçons du passé pour écrire leur propre histoire. S'ils ne furent pas entendus, tels des nabis ressuscités pour l'occasion, ils n'en hurlèrent pas moins leurs craintes en se servant des moyens modernes de la propagande, la presse illustrée par exemple et les caricatures. Parmi les plus répandues alors, celle du petit chapeau dont dépassent ou débordent des oreilles d'âne avait peut-être le tort de colporter la version du personnage falot mais celle de l'assassin embrassant la République et lui plantant un poignard dans le dos avait le mérite de la franchise. Elle proclamait de façon limpide que l'ombre du sabre se profilait au-dessus de la France et qu'il était grand temps de réagir⁴¹.

17 Aussitôt les résultats de l'élection validés, le 20 décembre, il ne restait plus qu'une formalité à accomplir, la prestation du serment, mais elle pouvait se révéler décisive si le prétendant refusait de se prêter à la cérémonie et à son décorum. Devant une Assemblée silencieuse dont Victor Hugo, encore bonapartiste à cette date, a décrit l'atmosphère⁴², Louis Bonaparte devait

accepter de dire, d'une voix apparemment sans éclat ni ornement : « En présence de Dieu et devant le Peuple français représenté par l'Assemblée nationale, je jure de rester fidèle à la République démocratique, une et indivisible et de remplir tous les devoirs que m'impose la Constitution »⁴³. Ne sachant s'il s'agissait « d'une conversion ou d'un parjure » commente Maurice Agulhon⁴⁴, les représentants préférèrent applaudir le général Cavaignac qui avait achevé sa mission plutôt que le « citoyen » Louis Bonaparte comme l'avait nommé Marrast, président de séance, et crier d'une voix puissante : « Vive la République ! »⁴⁵ Dans leur immense majorité cependant, les représentants du peuple se voulaient sereins, pensant que les dispositions qu'ils avaient arrêtées – notamment le droit pour le bureau de l'Assemblée de requérir les troupes nécessaires à sa sécurité et la reprise de la plénitude du pouvoir exécutif en cas d'attentat perpétré par le président de la République⁴⁶ – seraient suffisantes pour empêcher le viol de la Constitution. Pour les plus avertis, la virulence de la campagne électorale, le climat d'inquisition qui commençait à pervertir la démocratie, la présence des éléments les plus réactionnaires auprès de Louis-Napoléon ainsi que celle d'une garde prétorienne de Ratapoil, faisaient craindre le pire. Comme le dira, dans son style inimitable si caractéristique du romantisme politique de l'époque, Ferdinand Gambon : déjà le futur assassin du 2 Décembre avait « fait alliance avec toutes les aristocraties, avec toutes les réactions, noires, blanches, bleues et tricolores, pour mieux étouffer la révolution, sa mère »⁴⁷.

La révision de la Constitution

- 18 Pendant les trois années qui séparent l'entrée de celui que l'on salue déjà, à l'Élysée, du nom d'Altesse ou de Monseigneur, de son forfait sanglant, les milieux républicains ne désarmèrent pas. Toutefois, en fonction des circonstances, leurs accusations se firent plus ou moins véhémentes. Très fermes pendant la campagne des élections à la Législative, en avril-mai 1849, qui constitue un des sommets dans la propagande antisocialiste – à la brochure *Les Partageux* d'Henri Wallon répond le *Toast aux paysans de France* de Félix Pyat –, les adversaires de Louis-Napoléon se saisissent de l'expédition romaine, au même moment, pour prouver la véracité de leurs craintes. Puisque le prince-président ne respecte ni la lettre ni l'esprit de la Constitution en envoyant des troupes combattre une république sœur et rétablir Pie IX, symbole de la réaction désormais, sur son trône, rien ne pourra l'empêcher de violer d'autres articles du pacte qui le lie à la nation⁴⁸. C'est cela, fondamentalement, que signifiait la protestation pacifique du 13 juin 1849 sur les boulevards parisiens mais le gouvernement et la majorité conservatrice de l'Assemblée s'en servirent comme d'un prétexte pour expédier en prison ou en exil les derniers chefs montagnards encore en liberté⁴⁹. Loin d'avoir décrété les ministres d'arrestation, la nouvelle Chambre obligea l'auteur de cette proposition, Ledru-Rollin, à rejoindre Louis Blanc à Londres et elle enferma à Doullens puis, bientôt, Belle-Île-en-Mer, toute la direction du camp républicain⁵⁰. Le procès devant la Haute Cour de Versailles⁵¹ devait achever, en octobre-novembre de la même année, le processus et aboutir à affaiblir durablement la gauche, désormais privée de leaders véritablement charismatiques.
- 19 Les discussions à propos de la loi Falloux, en mars 1850, fournirent encore bien des opportunités pour alerter l'opinion, comme le vote de la loi du 31 mai qui dégraissait d'un tiers – la fraction la plus pauvre de la population – le corps électoral⁵², mais ce fut surtout le début de la campagne de pétitions pour la révision de la Constitution, à l'été 1850, qui sonna l'heure d'une nouvelle bataille contre le César français. On sait que, malgré l'engagement des préfets au service de cette cause, le texte n'obtint que 1 456 000 signatures⁵³, ce qui n'était cependant pas si mal, et qu'il fallut patienter jusqu'au vote des conseils généraux, un an plus tard, pour que le président puisse se targuer d'un soutien populaire vraiment massif. À partir du moment où 50 assemblées départementales élues au suffrage universel s'affirmaient favorables à la possibilité pour le président sortant d'être candidat à sa succession et réélu, où 29 autres approuvaient une révision conditionnelle et où 3 seulement avaient voté fermement contre tout remaniement constitutionnel⁵⁴, il pouvait avancer en effet en terrain découvert et exiger de l'Assemblée qu'elle entende dans le vœu des conseils généraux sourdre la voix du peuple. C'est donc entre le 28 mai 1851, date officielle de l'ouverture des débats à l'Assemblée

législative et le 19 juillet, date du vote et du rejet par 446 pour mais 278 contre, soit moins des trois quarts exigibles⁵⁵, que la tension fut la plus vive. C'est dans ces circonstances très précises et dans une atmosphère devenue électrique que Victor Hugo, entré dans l'opposition après le début de l'expédition romaine et au cœur de la République lors du vote de la loi Falloux, prononça un discours destiné à s'enraciner profondément dans l'Histoire.

*Qu'est-ce que c'est que la prolongation des pouvoirs, demanda-t-il ? C'est le Consulat à vie. Où mène le Consulat à vie ? À l'empire. Vous voulez prendre, dans vos petites mains, ce sceptre de Titans, cette épée des géants ? Pour quoi faire ? Quoi ? Après Auguste, Augustule ! Quoi ! Parce que nous avons eu Napoléon le grand, il faut que nous ayons Napoléon le Petit !*⁵⁶

- 20 Tout était consommé entre les deux hommes et la haine de l'empereur poursuivra désormais le poète partout où il résidera, mais on retiendra aussi qu'en ciselant sa formule lumineuse, un bijou poétique, et une arme dans la main des amoureux de la liberté, Victor Hugo incitait peut-être ses lecteurs et ses auditeurs à sous-estimer et donc à minimiser le danger. Or, faisant fi de toute précaution, l'entourage du président s'était organisé pour perpétrer l'attentat final. Dans les villes, la Société du 10 décembre utilisait des méthodes qui ne sont pas sans annoncer celles des séides de Mussolini à ses débuts, le gourdin remplaçant l'huile de ricin. Autour de Morny, de Maupas, de Fleury, de Persigny, du général Saint-Arnaud, un groupe d'hommes bien déterminés à forcer le destin préparait activement le coup d'État, ce qui, fondamentalement, comme l'écrit Raymond Huard, distingue le 2 Décembre du 18 Brumaire, beaucoup plus improvisé de ce point de vue⁵⁷. On connaît la suite : le 6 novembre, les questeurs déposaient sur le bureau de l'Assemblée une ultime demande de révision qui était repoussée le 17. C'est entre cette date et la soirée du 2 Décembre que les derniers préparatifs furent discutés, Maupas s'occupant des préfets et Saint-Arnaud de la troupe, avec l'aide des généraux Espinasse et Magnan. En province, des listes de suspects étaient prêtes à fournir aux prisons, aux tribunaux d'exception ou à la proscription leur nourriture et, à Paris, des Ratapoil de plus en plus vindicatifs et violents interdisaient toute expression un peu libre de la pensée en public.
- 21 S'il est vrai que, globalement, les Montagnards restés à l'Assemblée ne prirent pas la mesure du danger, trop confiants dans le verdict des urnes de 1852 qui devait, pensaient-ils, leur conférer la majorité des sièges, on ne doit pas négliger les aspects policiers du régime et la paralysie de l'action qu'il parvint à imposer à ses adversaires. Certes Michel de Bourges avait tort d'affirmer que la Constitution était à l'abri du danger « sous la protection d'une sentinelle invisible qui est le peuple »⁵⁸ et le général Changarnier d'inciter les parlementaires à « délibérer en paix » grâce à sa vigilance personnelle⁵⁹, mais, sans la minutieuse orchestration du coup d'État qui prit tout le monde de court, celui-ci eût été voué à l'échec à la différence du 18 Brumaire qui avait réussi sans préparation de ce type. Louis-Napoléon Bonaparte n'avait laissé que peu de place à l'improvisation. Son entourage avait essayé de tout prévoir et les hommes qui accomplirent leur forfait le firent froidement en sachant quel était le rôle qu'on attendait d'eux. Qu'il s'agisse de l'arrestation des représentants du peuple ou de la rédaction de la proclamation affichée sur les murs pour justifier le fait accompli, ou encore des termes très habiles de celle-ci, rien n'avait été négligé et les fusillades du 4 décembre sur les boulevards de la capitale prouvèrent à qui en doutait la volonté des nouveaux maîtres du pays. Victor Hugo fut, le restant de son existence, persuadé qu'on l'eût assassiné froidement s'il ne s'était dérobé aux exécuteurs, et il ne se trompait sans doute pas, les centaines de morts de la capitale – 380 dira *Le Moniteur*, 1 200 le *Times*⁶⁰ et les milliers d'arrestations en province confirmant la férocité et l'extrême détermination des factieux. Avec 26 884 individus poursuivis et internés pour la plupart en décembre-janvier, dont 9 581 étaient destinés à l'Algérie – 3 006 furent réellement déportés – et 239 au bagne de Cayenne – 198 y partirent⁶¹ – la décapitation et la terrorisation du camp démocrate furent immédiates. Il fallait tuer pour être compris, avait prévenu Morny, et l'on fit couler suffisamment de sang pour impressionner l'opinion⁶² et obtenir, lors du plébiscite du 21 décembre suivant, le blanc-seing et l'absolution du crime que l'on recherchait. Avec 7 millions de suffrages contre 640 377 non, – ce qui est remarquable tant il fallut de courage physique et mental, ce jour-là, pour oser exprimer ainsi sa réprobation du crime – Louis Bonaparte pouvait s'estimer satisfait : son 18 Brumaire valait celui de son

oncle et, s'il n'avait ni Marengo ni les Pyramides derrière lui, il n'aurait de cesse que d'avoir remporté bientôt un Austerlitz digne de sa gloire et de son nom.

L'étrange postérité d'un crime

22 On se retrouve donc devant le paradoxe initial quand on revient sur ces quatre années et sur la propagande républicaine qui dénonça presque continûment dans le prince Louis Bonaparte le futur assassin de la république. Nous l'avons dit : la connaissance du passé, de l'Histoire de France, la mémoire de la Grande Révolution ne furent nullement des freins à la mobilisation ou à l'intelligence des événements présents pour les Quarante-Huitards. Il faut chercher ailleurs les raisons de leur impuissance tragique – ce n'est pas l'objet de ces lignes – et il convient d'abord d'admettre que le nombre de républicains authentiques était beaucoup trop faible, à la Législative comme à la Constituante, pour que le régime ait pu se protéger efficacement contre ceux qui le haïssaient, légitimistes, orléanistes et bonapartistes de tous poils. Les Montagnards n'étaient pas exempts d'emphase ni de pause et ils furent souvent brocardés pour ces travers mais ils surent, par leur échec, préserver d'autres révolutions de leurs erreurs. C'est en songeant au 2 Décembre que la loi du 22 juin 1886 fut votée et c'est également en voulant se préserver de la faculté pour le général Boulanger de trouver dans le passé des modèles de coups de force que le gouvernement d'alors prit les devants en 1889 en dissolvant préventivement la Ligue des patriotes, en poussant le « Saint-Arnaud de café-concert »⁶³ à la fuite et en utilisant, lors du procès en Haute Cour, des méthodes pour le moins discutables⁶⁴. Président du conseil radical, Floquet accepta l'argent de la Compagnie universelle du canal interocéanique (Panama) pour financer des élections jugées difficiles⁶⁵ et Constans, ministre de l'Intérieur, républicain que n'étouffaient guère les scrupules, manipula Boulanger pour le déconsidérer. À la lueur des enseignements du passé, deux parlementaires qui avaient voté d'enthousiasme la loi du 30 juillet 1881, dite de réparation nationale parce qu'elle indemnisait les victimes du coup d'État du 2 Décembre ou leurs ayants droit⁶⁶, n'hésitaient pas à immuniser le régime contre un danger réel ou supposé⁶⁷ en sortant de la légalité.

23 Revendiquant l'héritage de la Deuxième République, ils en pratiquaient le bénéfice d'inventaire avant la lettre⁶⁸ et n'en retenaient que ce qui leur semblait devoir l'être, non la naïveté ni la morale un peu austère. Plus lucides sans aucun doute que leurs prédécesseurs, disciples par ce trait de caractère des *Realpolitiker* à la prussienne façon Bismarck, ils s'écartaient de leurs modèles au nom d'une conception plus positive des choses et de l'exercice de la politique. Cela avait commencé en 1875, lorsque pour dîner avec le diable – les dirigeants du courant légitimiste –, Léon Gambetta n'avait même pas pris la peine de se munir d'une cuiller en bois. Pour vaincre les orléanistes ou leur retirer des sièges de sénateurs inamovibles⁶⁹, tout lui paraissait bon, ce que, là encore, les Ledru-Rollin, Armand Barbès, Louis Blanc, Ferdinand Gambon, Etienne Arago ou Noël Parfait se seraient refusé à faire. Plus cyniques ou plus pragmatiques que leurs devanciers, ils avaient décidé, ou conclu d'un examen approfondi des « erreurs » des hommes de 48, qu'en politique il valait mieux être du parti de Créon plutôt que de celui d'Antigone, ce qui les conduisit à couvrir, à leur tour, des forfaits et des crimes et à susciter, régulièrement, des frustrations se traduisant en manifestations d'antiparlementarisme ou de stigmatisation d'un système perverti. Noël Parfait l'avait expliqué avec un peu de grandiloquence à ses concitoyens pendant la campagne présidentielle de 1848 : « Le propre du pouvoir est d'opérer des métamorphoses. Quiconque atteint une fois le haut de ce périlleux mât de cocagne cesse de voir les choses comme il les voyait d'en bas. Il n'y a guère d'exception à la règle »⁷⁰. C'est pour avoir voulu continuer à demeurer fidèles à leurs principes que les Quarante-Huitards échouèrent mais, du moins, ajoutèrent-ils à la métaphysique républicaine l'idée que la morale est intimement liée à la politique et que quiconque l'oublie justifie tous les crimes à venir.

Notes

1* La contribution de Jean-Yves Mollier au colloque sur le coup d'État du 2 décembre (Éditions Créaphis, 2004) ayant été amputée d'une quinzaine de notes, nous avons décidé de

la publier dans ce numéro de la *Rh19* dans sa version intégrale, en présentant nos excuses à son auteur et à ses lecteurs.

2. Jean-Yves MOLLIER, *Dans les bagnes de Napoléon III. Mémoires de Charles-Ferdinand Gambon*, Paris, Presses universitaires de France, 1983.

3. Jean-Yves MOLLIER, *Noël Parfait (1813-1896). Biographie littéraire et historique*, thèse de doctorat de 3^e cycle de littérature française, Pierre CITRON [dir.], Université Paris 3, 1978, 2 volumes.

4. Hetzel était alors connu à la fois comme éditeur et comme chef de cabinet de Lamartine puis de Bastide ; voir André PARMÉNIE et Catherine BONNIER DE LA CHAPELLE, *Histoire d'un éditeur et de ses auteurs : Pierre-Jules Hetzel (P.J. Stahl)*, Paris, Éditions Albin Michel, 1953.

5. Gambon siégera dans les deux assemblées comme représentant de la Nièvre, à 27 ans en 1848, mais Parfait dut attendre 1849 pour obtenir un siège en Eure-et-Loir.

6. Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République. 1848-1852*, Paris, Éditions du Seuil, coll. Points-Histoire, 1973, pour la chronologie des événements.

7. Louis GIRARD, *La politique des travaux publics du Second Empire*, Paris, Éditions Armand Colin, 1952.

8. Karl MARX, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, rééd. Paris, Éditions sociales, 1993, avec introduction et notes de Raymond HUARD.

9. Maurice AGULHON, *Coup d'État et République*, Paris, Presses de sciences po, 1997.

10. Voir entre autres Louis GIRARD, *Napoléon III*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1986, pour la première étude synthétique, et, plus récent, Jean TULARD [dir.], *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1990.

11. Voir *Le Moniteur universel* des 13, 14 et 15 juin 1848 pour le texte des interventions et Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, ouv. cité, p. 66.

12. Cette hypothèse apparaît moins plausible aujourd'hui depuis qu'Adrien DANSETTE (*Louis-Napoléon à la conquête du pouvoir*, Paris, Éditions Hachette, 1961) et ses successeurs (Louis GIRARD, ouv. cité, et J. TULARD, ouv. cité) ont redoré le blason du personnage.

13. Louis GIRARD ou Adrien DANSETTE pour les détails de la biographie ou Philippe SÉGUIN (*Louis-Napoléon le Grand*, Paris, Éditions Grasset, 1990) si l'on préfère le romancero supposé gaullien aux travaux historiques plus austères.

14. Sur l'impact de la Révolution française à la veille de 1848, voir Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la république*, ouv. cité, pp. 6-8, et Jules MICHELET, *Histoire de la Révolution Française*, rééd. Paris, Éditions Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1971, 2 volumes, t. 1, pp. 1043-1044.

15. Bernard MÉNAGER, *Les Napoléon du peuple*, Paris, Éditions Aubier, 1988, et Nathalie PETITTEAU, *Napoléon, de la mythologie à l'histoire*, Paris, Éditions du Seuil, 1999.

16. Sylvie APRILE, Raymond HUARD, Pierre LÉVÊQUE et Jean-Yves MOLLIER, *La Révolution de 1848 en France et en Europe*, Paris, Éditions sociales, 1998, pp. 27-31.

17. Georges RENARD, *La République de 1848 (1848-1852)*, t. IX de l'*Histoire socialiste (1789-1900)* de Jean JAURÈS, Paris, J. Rouff et Cie, 1905-1906, p. 83 pour la première occurrence de ce terme.

18. *Ibidem*, p. 83.

19. *Ibidem*.

20. *Le Spectateur républicain*, a paru du 29 juillet au 7 septembre 1848. Rarement cité, pour ne pas dire jamais, dans les études consacrées à la Deuxième République, il se révèle pourtant précieux pour une approche des réactions républicaines aux dangers représentés par une candidature bonapartiste à l'élection présidentielle de décembre.

21. Jean-Yves MOLLIER, *Noël Parfait...*, ouv. cité., t. 1, pp. 189-191.

22. *Revue comique à l'usage des gens sérieux*, 1^{re} livraison de novembre 1848, p. 4 notamment.

23. Noël PARFAIT, « Lettres parisiennes », dans *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 15 octobre 1848.

24. Sylvie APRILE *et alii*, ouv. cité, pp. 29-30.

25. Jean-Yves MOLLIER, *Dans les bagnes de Napoléon III...*, ouv. cité, p. 259.

26. Jean-Marie ROUART, *Morny. Un voluptueux au pouvoir*, Paris, Éditions Gallimard, 1995, p. 132. À noter que l'académicien qui ne recule devant aucun sacrifice en matière d'hyperbole affirme que Louis-Napoléon a été élu par 15 départements en septembre, ce que même Philippe Séguin n'avait osé faire !

27. Cité par Georges RENARD, ouv. cité, p. 114.

28. La lecture du *Moniteur universel* s'impose pour la période juin-décembre 1848 et on peut lui ajouter, pour l'intelligence des débats, François LUCHAIRE, *Naissance d'une constitution : 1848*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1998, et *La Constitution du 4 novembre 1848 : l'ambition d'une République démocratique*, Jean BART et alii [dir.], Dijon, Publications de l'université de Bourgogne, 2000.
29. *La Révolte de Lyon en 1834 ou la fille du prolétaire*, Paris, Moutardier, 1835, 2 volumes. Quoique publié sans mention d'auteur, le livre est en général attribué à A. Thouret.
30. *Le Moniteur universel*, 11 octobre 1848.
31. *La Constitution du 4 novembre 1848...*, ouv. cité, p. 318.
32. Georges RENARD, ouv. cité, p. 123.
33. L'article 68 stipulait en effet que « toute mesure par laquelle le président de la République dissout l'Assemblée, la proroge ou met obstacle à l'exercice de son mandat, est un crime de haute trahison ». Il ajoutait, afin que nul ne s'y méprenne : « Par ce seul fait, le président est déchu de ses fonctions ; les citoyens sont tenus de lui refuser obéissance », ce qui justifiait par avance toutes les résistances au coup d'État. Voir *Constitution du 4 novembre 1848* dans *Les Constitutions de la France depuis 1789*, présentation par Jacques GODECHOT, Paris, Éditions Garnier-Flammarion, 1970, pp. 263-277.
34. Voir *Le Moniteur universel* des 26, 27, 28, 29, 30 et 31 octobre 1848 sur ce point.
35. *Le Moniteur universel* du 1^{er} novembre 1848 ; voir aussi Georges RENARD, ouv. cité, p. 115, pour le commentaire laudatif de ce discours.
36. *Le Moniteur universel* des 2, 3 et 4 novembre 1848 pour le détail de ces interventions.
37. Jacques ARAGO, *Histoire de Paris, ses révolutions, ses gouvernements et ses événements de 1841 à 1852, comprenant les sept dernières années du règne de Louis-Philippe et les quatre premières de la République*, Paris, Dion-Lambert, 1853, 2 volumes, t. 2, p. 371, et Muriel TOULOTTE, *Etienne Arago. 1802-1892. Une vie, un siècle*, Perpignan, Publications de l'Olivier, 1993, p. 144.
38. *Revue comique à l'usage des gens sérieux*, 1^{re} livraison, novembre 1848, p. 4.
39. Peter McPHEE, *Les Semailles de la République dans les Pyrénées-Orientales. 1846-1852*, Perpignan, Publications de l'Olivier, 1995, p. 143. À noter que Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la république...*, ouv. cité, p. 86, ne situe pas le département sur la carte des départements qui ont accordé moins de 50 % à Louis Bonaparte.
40. Peter McPHEE, ouv. cité, pp. 142-143 sur ce point.
41. Sur cette propagande par l'image, voir *La caricature entre République et Censure : l'imagerie politique en France de 1830 à 1880 : un discours de résistance ?*, Philippe RÉGNIER [dir.], Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1996.
42. Victor HUGO, *Napoléon-le-Petit* (1852), rééd. Paris, J.-J. Pauvert, 1964, pp. 25-32, et *Choses vues. 1847-1848*, Paris, Éditions Gallimard, coll. Folio, 1972, pp. 414-415.
43. Georges RENARD, ouv. cité, et Maurice AGULHON, ouv. cité, pour deux autres commentaires de l'événement, les souvenirs de Rémusat et de Tocqueville pouvant servir d'utiles compléments à l'analyse de cette scène.
44. Maurice AGULHON, ouv. cité, p. 89.
45. *Ibidem.* et *Le Moniteur universel* du 21 décembre 1848 ainsi que *Le National*, *La Presse* et les journaux rendant longuement compte de l'événement.
46. Georges RENARD, ouv. cité, p. 115.
47. *Mémoires de Charles-Ferdinand Gambon*, ouv. cité, p. 140.
48. Sylvie APRILE et alii, ouv. cité, pp. 226-230.
49. *Ibidem.*, pp. 42-44, et Maurice AGULHON, ouv. cité, pp. 94-96.
50. Jean-Yves MOLLIER, « Belle-Île-en-Mer, prison politique (1848-1858) », dans *Maintien de l'ordre et Polices en France et en Europe au XIX^e siècle*, Philippe VIGIER [dir.], Paris, Éditions Créaphis, 1987, pp. 185-211.
51. Ferdinand GAMBON, ouv. cité, pp. 41-43.
52. Sylvie APRILE et alii, ouv. cité, pp. 44-46.
53. *Ibidem.*, p. 51.
54. *Ibidem.*, p. 52.
55. *Ibidem.*
56. *Le Moniteur universel* du 18 juillet 1851 et Victor HUGO, *Choses vues*, ouv. cité, à la même date.
57. Sylvie APRILE et alii, ouv. cité, p. 53.

58. Georges RENARD, ouv. cité, p. 218.
59. *Ibidem*.
60. *Ibidem*, p. 223, et Edith ROZIER-ROBIN, « Le souvenir du 2 Décembre », dans *1848. Révolutions et mutations au XIX^e siècle*, N° 1/1985, pp. 87-113 qui rappelle que Saint-Arnaud donna des ordres écrits très fermes en ces circonstances pour que les boulevards soient dégagés au canon et que la répression fit effectivement plusieurs centaines de morts pour la seule ville de Paris.
61. Maurice AGULHON, ouv. cité, pp. 235-238.
62. Georges RENARD, ouv. cité.
63. Jules Ferry est l'auteur du propos méprisant ; voir Jean-Yves MOLLIER et Jocelyne GEORGE, *La Plus Longue des Républiques. 1870-1940*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1994, pp. 179-187.
64. *Ibidem*.
65. *Ibidem*, p. 202.
66. *Ibidem*, p. 90.
67. Jean GARRIGUES, dernier biographe du personnage, ne croit pas à sa volonté de renverser les institutions ; voir *Le Général Boulanger*, Paris, Éditions Olivier Orban, 1991.
68. On sait que la formule est de Lionel Jospin à propos de l'héritage politique de François Mitterrand et qu'il en fait lui-même aujourd'hui les frais après son échec à la présidentielle de 2002.
69. Jean-Yves MOLLIER et Jocelyne GEORGE, ouv. cité, pour le contexte du vote de la Constitution. Michel WINOCK et Jean-Pierre AZÉMA n'hésitent pas à qualifier de « scabreuse opération gambettiste » l'accord passé avec les légitimistes ; voir *La Troisième République*, rééd., Paris, Éditions Hachette, coll. Pluriel, 1986, p. 108.
70. Noël PARFAIT, « Lettres parisiennes », dans *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, art. cité, 12 novembre 1848.

Pour citer cet article

Référence électronique

Jean-Yves Mollier, « 2 décembre 1851. Le crime le plus médiatisé du siècle* », *Revue d'histoire du XIX^e siècle* [En ligne], 30 | 2005, mis en ligne le 19 février 2006, Consulté le 10 février 2012. URL : <http://rh19.revues.org/index1073.html> ; DOI : 10.4000/rh19.1073

À propos de l'auteur

Jean-Yves Mollier

Professeur à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Droits d'auteur

Tous droits réservés

Licence portant sur le document : Tous droits réservés